

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois, le lundi 2 octobre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Liste des présents :

Marie-Françoise ALBERT, Fabien DESGRANGES, Jean-Paul GRESSARD, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, David TOZZI, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Sandrine VUERLI et Sylvaine WARTELLE.

Excusés :

Gilbert DUHOUX, Loïc LAURENÇOT.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 07.

Désignation du secrétaire de séance : Sylvaine WARTELLE

Loïc LAURENÇOT donne procuration à Fabien DESGRANGES.

Gilbert DUHOUX donne procuration à Éric STEIB.

Ordre du jour

1. Vente du terrain rue du Stade.
2. Tarification de l'affouage.
3. Convention avec le centre de gestion.
4. Dissolution du budget annexe du CCAS.
5. Bilan de la dernière réunion du CCAS.
6. Procédure relative à un appartement communal.
7. Point sur les finances.
8. Étude du trafic sur la RD16.
9. Bilan des travaux réalisés.
10. Frelons asiatiques.
11. Divers.

1. Vente du terrain rue du stade

Une décision modificative est nécessaire concernant le terrain vendu par la municipalité rue du Stade. Il s'agit d'une écriture comptable sur le montant de la vente du terrain.

Délibération : Le Maire soumet au vote la délibération modificative 1.

Vote : oui à l'unanimité

2. Tarification de l'affouage

Pascal Monnier, quatrième adjoint, explique qu'il n'y a pas eu de délibération fixant le tarif de l'affouage depuis longtemps.

Le prix est de 8 € le stère façonné, pour l'année 2023.

Il sera question ultérieurement d'augmenter ce tarif à partir de l'année prochaine.

La tarification à la portion nous paraît non équitable vu les écarts de production des parcelles mises à l'affouage, elle est écartée.

Délibération : Le Maire soumet au vote le prix de l'affouage à 8 € le stère pour l'année 2023.

Vote : oui à l'unanimité

Le garde ONF va venir dans la semaine rencontrer les représentants de la mairie pour faire le point sur les ventes de bois communal. Il aura une autre scierie à proposer qui pourrait proposer un prix d'achat plus élevé.

3. Convention avec le centre de gestion

Pour les visites médicales des agents communaux. Les collectivités doivent avoir un service de médecine préventive pour les visites médicales obligatoires. Cette compétence est transférée au centre de gestion. Pour cela, une convention est établie et doit être renouvelée pour la période 2024-2026.

Délibération : Le Maire soumet au vote l'approbation de l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du centre de gestion de la Haute-Saône pour la période 2024-2026.

Vote : oui à l'unanimité

4. Dissolution du budget annexe du CCAS

Fabien Desgranges, premier adjoint, rappelle l'organisation des comptes. La proposition est de supprimer le budget annexe du CCAS mais sans modifier son activité. Le budget alloué au CCAS par la commune deviendra une ligne budgétaire dans les comptes communaux et le CCAS sera animé par une commission. Cela allège la gestion administrative pour l'équipe du CCAS comme pour la commune.

Bien que ce projet de dissolution ait déjà été évoqué, le Maire propose que la délibération soit prise lors de la prochaine séance du conseil afin de s'assurer de la bonne compréhension de la situation par tous en amont. La commune s'engage à poursuivre son engagement aux côtés du CCAS en allouant le même budget et en confiant l'activité aux membres de la commission dans les mêmes conditions que jusqu'à présent.

5. Bilan de la réunion du CCAS

Le CCAS s'est réuni le 14 septembre et a commencé la préparation du repas annuel des anciens qui aura lieu dimanche 10 décembre à midi. Les conseillers municipaux sont invités à participer. Les modalités d'invitation restent les mêmes : les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que les conseillers municipaux. Les conjoints des conseillers peuvent participer en contribuant financièrement au repas. Cette participation a été revue à 20 € pour cette année (contre 15 les années précédentes).

Les modalités d'organisation sont sensiblement les mêmes. Les membres du CCAS ont émis des propositions d'animation pour le repas.

Octobre rose : le CCAS soutient l'initiative de Danièle Pouchelet qui organise une vente d'objets artisanaux aux profits de la recherche contre le cancer. Cette vente aura lieu en mairie le mercredi 1^{er} novembre.

Projets intergénérationnels. L'idée de projets qui associent l'école et le CCAS pour les anciens sera relancée au prochain conseil d'école.

Les ateliers numériques se poursuivent. Nous avons craint qu'un des trois groupes soit supprimé faute de suffisamment de participants, mais les effectifs sont maintenant assez nombreux pour le maintenir.

6. Procédure relative à un appartement communal

Le loyer d'un des appartements en location n'a pas été réglé depuis un an. Des échanges pour médiation ont été tentés par le Maire.

Un huissier a été sollicité pour lancer une procédure de recouvrement.

Pour poursuivre la procédure, il faut faire appel aux services d'un avocat, qui a fourni son devis.

7. Point sur les finances communales

Fabien Desgranges, premier adjoint, fait le point mensuel sur les comptes et liste les dépenses du mois.

En recettes, la taxe d'aménagement a généré 15 000 €, alors que nous avions prévu 10 000 € dans le budget. Une entrée pour de la vente de bois est un reliquat de 2022.

8. Étude du trafic sur la D16

La préfecture avait été sollicitée pour installer des capteurs de trafic sur la départementale. Cela a été fait comme prévu début septembre, pendant une semaine et la préfecture a communiqué les résultats.

Les capteurs comptent les véhicules, en distinguant véhicules légers et poids lourds et mesurent la vitesse des véhicules.

Plus de 4 000 véhicules en moyenne par jour passent dans le village.

Les vitesses moyennes sont toutes en excès.

Le trafic est un peu moins important le week-end. La proportion de poids lourd est très faible.

Les excès de vitesse concernent la majorité des véhicules.

Exemple : dans la zone 30 à hauteur de l'école et de l'arrêt de bus scolaire : plus de 26 000 excès de vitesse ont eu lieu sur la semaine de mesure.

La préfecture confirme que la situation nécessite des aménagements routiers pour endiguer les excès de vitesse et a transmis des informations techniques sur les possibilités.

Le compte-rendu sera transmis à la Gendarmerie.

La préfecture nous a par ailleurs signalé des panneaux qui doivent être modifiés sur le plateau de la rue de la Luzine.

9. Bilan des travaux réalisés

Pascal Monnier et Éric Steib présentent les travaux réalisés.

Réseaux et station d'épuration

La campagne avec les caméras pour recherche de fissures dans le réseau est commencée.

Entretien de la station d'épuration : chaque semaine, le panier est vidé, pour évacuer les lingettes. Elles continuent d'envahir le système et une pompe est encore tombée en panne.

Ces opérations prennent un temps excessif aux employés communaux et aux membres du conseil municipal. Mais surtout comment faire comprendre aux usagers que les lingettes fichent en l'air notre système de traitement des eaux usées ?

Il faut rappeler que les lingettes ne sont pas biodégradables, ou alors dans un délai tellement long qu'elles ne peuvent qu'arriver entières dans la station. S'ajoute aussi des déchets dont la place est dans les poubelles et non dans les eaux usées.

Il parait opportun de lancer une campagne de recherche des lingettes en contrôlant les plaques d'égouts. Cela est possible sur le domaine public et peut donner lieu à verbalisation des habitations devant lesquelles les déchets sont trouvés.

Il faudra se coordonner avec la commune de Chagey en cas de campagne de communication, puisque nous partageons la station.

Maison du temps libre

Le devis pour remplacement de la chambre froide a été signé.

Le boîtier électrique qui avait été endommagé par une imprudence va être changé.

Maison PMR rue du Stade

Les travaux de construction ont commencé.

Enfouissement rue de la Grande Goutte

Le réseau électrique aérien va être enfui et ensuite la route refaite. Un rendez-vous a lieu cette semaine avec le SIED pour organiser les travaux.

Maisons Plaisancia rue de la Morette

Les travaux de construction ont démarré sur une parcelle.

École

L'équipe enseignante, les enfants et les parents ont manifesté leur satisfaction de cette ouverture de classe.

Vendredi 29 septembre une petite cérémonie de lancement a été organisée avec la presse.

Avant l'ouverture de cette classe, la directrice de l'école avait demandé la création d'un poste en service civique. La demande avait été acceptée est est maintenue malgré l'ouverture de la classe supplémentaire. L'équipe est donc bien renforcée.

Agents communaux

L'agente intervenant à l'école en remplacement de l'ATSEM aura moins d'heure à y effectuer. Nous en profiterons pour lui confier des heures pour l'entretien et le suivi de la maison du temps libre.

10. Frelons asiatiques

Jean-Paul Gressard fait part de la découverte d'un nid de frelons asiatiques dans le village chez des particuliers, il y a environ une semaine. L'évacuation des nids est nécessaire vu la vitesse de reproduction des insectes et la multiplication à craindre.

Le nid a été détruit par un professionnel.

Dans la loi, le coût de la destruction est à la charge du propriétaire du lieu. La commune pourrait donner une participation financière pour inciter les propriétaires à procéder à la destruction. Des communes et des départements le font déjà. Une délibération pourra être prise lors de la prochaine séance, après renseignements pris.

Le coût dépend des conditions : 70 euros minimum, qui peut doubler si le nid est difficilement accessible.

11. Divers

Immobilier et ventes dans le village

Maisons à vendre

16, rue Pierre Carmien

12, rue de la Côtelotte

Maison vendues

3, rue de la Chapelle

9, rue du Paquot

Un nouvel acheteur s'est manifesté pour un des terrains Plaisancia ou une des dernières parcelles Néolia.

Médecins

Des médecins ont contacté le maire pour leur faire part de leur recherche d'un lieu pour s'installer. Ils contactent plusieurs communes.

Des idées de lieux ont été recherchées, les premières idées : dans le bâtiment qui a été acheté pour faire un atelier municipal ou faire une construction dans le bas du village vers la Maison du temps libre.

Fleurissement

La commission fleurissement doit être fixée réunie pour l'entretien des massifs et les décorations de Noël : lundi 9 octobre à 18 heures.

Le Maire clôt la séance à 21h58.
